BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

=-=-=-=-

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IVE REPUBLIQUE TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°030-2023/ALT PORTANT DISSOLUTION DU HAUT CONSEIL POUR LA RECONCILIATION ET L'UNITE NATIONALE

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 17 août 2023 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est dissout le Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale en abrégé, HCRUN.

Article 2:

La présente loi abroge la loi n°074-2015/CNT du 06 novembre 2015 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale.

Article 3:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 17 août 2023

Le Président

Dr Ousmane BOUGOUMA

Le Secrétaire de séance

Linda Gwladys KANDOLO